

Province de Québec

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 9 juin 2020, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2020-02 104, rue Daoust
Lot : 4717356 du Cadastre du Québec
Zonage : Zone H-5

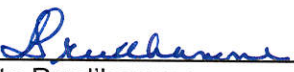
Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 12 mai 2020 une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'une clôture située en partie à 1,2 m d'une piscine creusée.

Le Règlement de zonage numéro 2002-127, à l'article 77, fixe à 2 m la distance minimale entre une clôture et la paroi d'une piscine.

La demande aura donc pour effet d'autoriser l'installation d'une clôture à une distance de la piscine inférieur de 80 cm à la distance minimale.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **21^e jour du mois de mai 2020**.



Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière